

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de l'environnement et du développement**Cinquième session**

Bangkok, 21-23 novembre 2018

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030****Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne des exemples de solutions techniques qui permettent de tirer parti des résultats de l'action menée en faveur de l'environnement pour accélérer la progression vers le développement durable, met en valeur l'importance de la coopération régionale et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'application de ces solutions et soumet certaines questions à l'examen du Comité.

**I. Présentation générale des moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

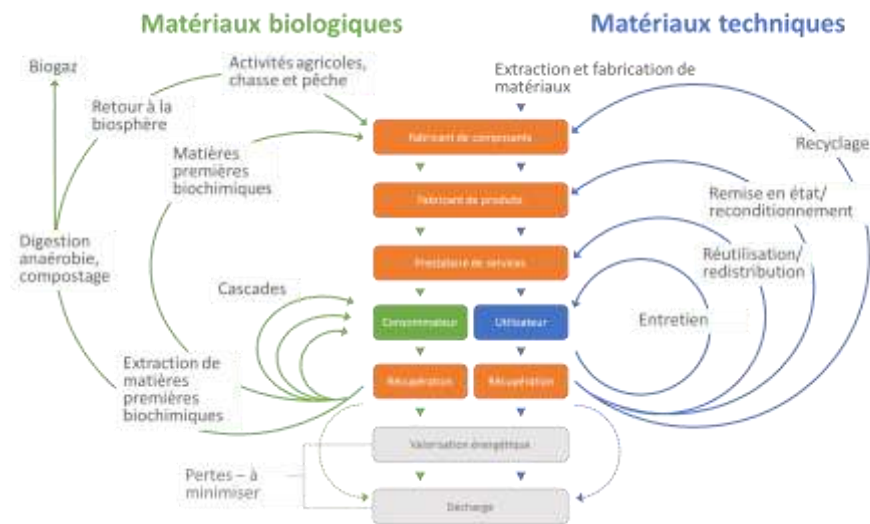
1. Les documents ESCAP/CED/2018/1 et ESCAP/CED/2018/2 passent en revue les impacts subis par l'environnement de la région et relèvent les possibilités et les avantages qui peuvent découler de l'action environnementale dans les domaines de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'économie circulaire, de la conservation et de la restauration des écosystèmes et de l'action climatique. Le présent document fait un pas de plus en présentant des solutions spécifiques que l'on pourrait appliquer dans ces domaines afin de tirer parti des retombées de l'action en faveur de l'environnement. Il souligne également l'intérêt de la coopération régionale et de l'utilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'application de ces solutions.

\* ESCAP/CED/2018/L.1.

2. Une gestion plus rationnelle des ressources naturelles (matières premières, énergie et eau) offre des avantages directs comme la diminution de la demande de ces ressources et la baisse des coûts, et peut produire d'importants avantages indirects tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une volatilité limitée des prix des ressources, la maîtrise de la pollution de l'air et de l'eau et la création d'emplois.

3. Le concept d'économie circulaire favorise l'abandon du système linéaire de production et de consommation – le modèle industriel extractif « extraire, fabriquer et jeter », qui génère beaucoup de déchets, la majeure partie de la valeur des matériaux utilisés étant perdue dans les décharges et les ressources étant constamment sous-utilisées. Les déchets produits par ces processus inefficaces entraînent des coûts supplémentaires pour les budgets municipaux et ont des effets négatifs sur l'environnement, notamment la pollution de l'air et de l'eau et la pollution acoustique, le rejet de substances toxiques et les émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>. À l'inverse, l'économie circulaire consiste à dissocier progressivement l'activité économique de la consommation de ressources limitées et repose sur trois principes : s'affranchir des déchets et de la pollution, maintenir les produits et les matériaux à leur valeur maximale et en usage, et régénérer les systèmes naturels<sup>2</sup>. Une économie circulaire différencie deux cycles de matériaux : les cycles biologiques et les cycles techniques (voir figure). Les cycles biologiques comprennent les matières qui peuvent pénétrer dans la biosphère et en sortir en toute sécurité (notamment les aliments, les fibres et les matériaux de construction d'origine biologique, comme le bois). Les cycles techniques contiennent les matières qui ne peuvent pas être rendues adéquatement à la biosphère (comme les plastiques et les métaux que l'on trouve dans des produits allant des moteurs aux lave-linges et aux téléphones portables)<sup>3</sup>.

**Vers une économie circulaire<sup>4</sup>**



<sup>1</sup> Fondation Ellen MacArthur, « Cities in the circular economy: an initial exploration » (Coves, Royaume-Uni, 2017).  
<sup>2</sup> Fondation Ellen MacArthur, « Circular economy overview ». Disponible à l'adresse : [www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy/overview/concept](http://www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy/overview/concept).  
<sup>3</sup> Fondation Ellen MacArthur, *Urban Biocycles* (Coves, Royaume-Uni, 2017).  
<sup>4</sup> Forum économique mondial, *Towards the Circular Economy: Accelerating the Scale-Up Across Global Supply Chains* (Genève, 2014).

4. L'une des principales approches visant à promouvoir la conservation et la restauration des écosystèmes consiste à appliquer des solutions fondées sur la nature afin d'exploiter pleinement le potentiel des écosystèmes et de la nature en général au profit du développement durable. Ces solutions protègent, gèrent durablement, restaurent les écosystèmes naturels ou modifiés et visent à relever les défis sociétaux de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et la biodiversité<sup>5</sup>. Les solutions fondées sur la nature reposent sur l'application des connaissances relatives aux caractéristiques et aux processus de la nature dans le travail, en vue de fixer des choix pour des actions futures qui soient résilientes, économes en ressources et adaptées aux conditions et aux besoins locaux. Elles s'appuient sur deux prémisses : a) certains défis sociétaux découlent d'activités humaines qui n'ont pas su reconnaître les limites écologiques ; et b) il est possible de trouver des solutions de rechange durables à ces activités en se tournant vers la nature pour la conception et la connaissance des processus. Ainsi, les solutions fondées sur la nature sont inspirées et favorisées par la nature, et elles maintiennent et améliorent le capital naturel et social.

5. L'action pour le climat est indispensable pour assurer un avenir durable et la réalisation de l'Accord de Paris sur les changements climatiques déterminera le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs du développement durable et, en même temps, sera influencée par ces bons résultats. À la fois l'atténuation des effets et l'adaptation seront nécessaires pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques. Dans une région qui est l'un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre et qui est très vulnérable aux effets des changements climatiques, tout acquis à court terme pour le développement pourrait être compromis à long terme par l'absence de mesures en faveur du climat.

6. Pour que l'application de ces solutions techniques soit effective dans la région Asie-Pacifique, elle devrait se faire par la voie des plateformes de coopération régionale et ces solutions devraient trouver leur place parmi les moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Les plateformes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), telles que la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et d'autres instances, offrent la possibilité d'apporter des solutions techniques efficaces et de les intégrer dans les moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

## **II. Promotion de l'utilisation rationnelle des ressources**

### **A. Utilisation rationnelle des ressources dans les villes**

7. Depuis 2013, la Division de l'environnement et du développement de la CESAP encourage la gestion intégrée des ressources dans les villes dans le cadre de l'exécution du projet de « convergence urbaine », qui répond aux défis posés par la raréfaction des ressources et les problèmes de gestion des déchets et d'assainissement en travaillant avec les autorités locales et infranationales et les gouvernements nationaux dans le but de promouvoir des solutions intersectorielles en matière d'infrastructure ainsi qu'une planification et des politiques intégrées en tirant parti des corrélations existant entre l'eau,

<sup>5</sup> Union internationale pour la conservation de la nature, « Nature-based solutions ». Disponible à l'adresse : [www.iucn.org/commissions/commission-ecosystem-management/our-work/nature-based-solutions](http://www.iucn.org/commissions/commission-ecosystem-management/our-work/nature-based-solutions).

l'énergie et l'alimentation et en optimisant les gains d'efficacité, en minimisant les accommodements et en utilisant les déchets comme une ressource.

8. Le projet a contribué jusqu'ici à la réalisation de plus de 50 études dans les villes partenaires afin de déterminer les moyens économiques et les solutions spécifiques en matière d'infrastructure qui permettront d'intégrer l'approche « convergence » dans les processus de planification et de développement urbains en vue d'améliorer les services dispensés en ville. Grâce à l'assistance technique du projet, 12 villes situées en Chine, en Inde, en Indonésie, en Mongolie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam ont lancé localement 35 initiatives pour un coût d'investissement estimé à 460 millions de dollars. Parmi les solutions adoptées, on relèvera les projets de traitement mécanique et biologique des déchets solides et de transformation des déchets en énergie, la technologie d'assainissement sous vide et la réutilisation des eaux usées, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et de l'eau dans les systèmes d'alimentation en eau et les réseaux d'égouts.

9. Le projet a bénéficié à plus de 2 000 décideurs locaux et nationaux et à d'autres parties concernées à l'occasion de concertations nationales et régionales organisées pour promouvoir l'intégration horizontale et verticale, la coordination et la collaboration entre les secteurs et les différents niveaux de gouvernement, et lors d'activités de sensibilisation au cours de grandes conférences régionales et mondiales. Tanjungpinang, en Indonésie, élabore actuellement un plan d'action local dans l'optique de la convergence pour s'aligner sur les objectifs nationaux et faciliter la mise en œuvre des cibles corrélées qui relèvent des objectifs de développement durable n° 6 (eau potable et assainissement) et n° 11 (villes et communautés durables). Le Viet Nam a adopté une législation favorisant la convergence, à savoir un décret sur la gestion des déchets et des ordures conforme aux principes de l'économie circulaire.

10. Des établissements universitaires participent également au projet. Par exemple, dans le cadre du projet de convergence urbaine, le Bicol State College of Applied Sciences and Technology, en partenariat avec la ville de Naga, a mis au point une maison pilote résiliente aux changements climatiques pour offrir une alternative économique et écologique aux logements sociaux traditionnels aux Philippines. Pour cette maison pilote, on utilise des systèmes d'architecture modulaire et des blocs de béton creux, des dispositifs d'adaptation au climat peu gourmands en énergie, la ventilation naturelle et la lumière du jour, la collecte des eaux de pluie et d'autres innovations, ce qui permet de réduire considérablement l'utilisation de béton (40 %), d'acier (30 %) et d'eau (30 %) et la production de déchets (30 %).

11. En Thaïlande, la ville de Chiang Mai a modernisé plus de 60 pompes des fontaines installées dans les douves de la ville au moyen d'une technologie à rendement énergétique élevé, ce qui a permis d'économiser environ 90 000 dollars d'électricité par an et de réaliser un retour sur investissement en moins de trois ans. La ville d'Oulan-Bator réunit les ressources nécessaires pour financer les améliorations thermotechniques des bâtiments résidentiels et publics qui devraient se traduire par des économies d'énergie thermique et une baisse des émissions de gaz à effet de serre pouvant atteindre 50 %.

12. Un programme de formation sur la convergence urbaine fondé sur l'expérience acquise dans le cadre du projet est également prévu en vue de divulguer les connaissances ainsi rassemblées et de reproduire le projet à l'avenir dans la région. Certaines des bonnes pratiques et des solutions viables dégagées lors du projet peuvent être utilisées par d'autres villes de la région.

## **B. Lutte contre la pollution de l'eau par les industries**

13. La Division de l'environnement et du développement de la CESAP aide également les États membres à œuvrer pour une production plus propre afin de relever l'un des principaux défis environnementaux de la région : la pollution de l'eau. L'un de ses projets porte sur le secteur manufacturier, qui devrait enregistrer la plus forte augmentation (de 65 %) de la consommation d'eau d'ici à 2030 par rapport aux autres secteurs de l'économie et qui est un moteur de la croissance en Asie et la source de graves problèmes environnementaux dans la région, notamment la consommation exponentielle d'eau et la pollution. Le projet procède également du fait que le secteur industriel en Asie est sur le point de subir d'importantes transformations en raison du passage de pays tels que la Chine d'une économie industrielle à une économie davantage axée sur les services et la haute technologie. Cela se traduit par une migration des industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre et de ressources vers d'autres pays de la région. En conséquence, le secteur manufacturier de plusieurs pays en développement de la région, comme le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, le Myanmar, le Pakistan, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, est en pleine expansion.

14. Pour assurer que les politiques et réglementations environnementales appropriées soient effectivement en place pour réduire l'impact environnemental dans ces nouvelles bases de production, le projet a servi à déterminer les industries clés à cibler en priorité en fonction de leur consommation d'eau, des risques de pollution qu'elles présentent et de leur importance économique dans les pays visés. Il s'agit de la production alimentaire, des industries du papier et de la pâte à papier, du textile et de la chimie. Le projet analyse l'expérience de la Chine en matière d'élaboration de politiques de gestion de l'impact environnemental de ces industries, qui pourra servir pour la divulgation de connaissances Sud-Sud et le partage des données d'expérience avec les pays cibles par le développement de produits de connaissance et la formation régionale.

## **C. Mise en place de systèmes alimentaires durables grâce à la mécanisation de la production et de la transformation**

15. La mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique offre des possibilités nouvelles et économiquement viables aux producteurs, aux consommateurs et aux autres parties concernées dans l'ensemble du système alimentaire, notamment dans le contexte de ressources foncières et de ressources en eau limitées.

16. Par l'intermédiaire de son institut régional, le Centre pour la mécanisation agricole durable, la CESAP facilite le dialogue entre les États membres, encourage l'établissement de codes régionaux harmonisés pour l'essai des machines agricoles, renforce les capacités des techniciens et des associations industrielles du secteur privé, favorise la disponibilité des données, crée des réseaux multipartites d'échange des connaissances et de collaboration, et traite des problèmes émergents tels que le brûlage des résidus de paille. On trouvera davantage de précisions sur cette question dans le document ESCAP/CED/2018/INF/1.

## **III. Transition vers une économie circulaire**

17. Pousser la circularité dans les villes peut alléger les pressions sur les services et les budgets municipaux, encourager l'innovation et les nouveaux modèles commerciaux dans l'économie urbaine, réduire les émissions et améliorer la qualité de l'air, accroître la responsabilité et multiplier les possibilités d'emploi. L'économie circulaire offre des solutions qui peuvent

dès lors présenter des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les villes de l'Asie et du Pacifique et faciliter la nécessaire adaptation des objectifs de développement durable.

18. L'un des points forts de l'action de la CESAP en faveur de l'économie circulaire a porté sur les plastiques à usage unique, étant donné l'impact environnemental majeur de la pollution provoquée par cette matière dans l'ensemble de la région. Des solutions inclusives inspirées de l'économie circulaire peuvent être particulièrement bénéfiques pour les villes de la région Asie-Pacifique dans le domaine des plastiques en contribuant à libérer le potentiel du secteur informel. Les entreprises non structurées opèrent déjà essentiellement comme des économies circulaires miniatures dans de nombreux cas et représentent 60 % de la main-d'œuvre dans la région<sup>6</sup>. Le secteur informel fournit des emplois et des moyens de subsistance aux personnes ou groupes sociaux pauvres, marginalisés et vulnérables. La récupération spontanée de précieuses ressources en plastique et d'autres déchets tout au long de la chaîne de valeur des déchets est une contribution importante, quoique largement marginalisée, à la circularité de la gestion des déchets qui repose sur des techniques et des équipements simples. Le recyclage effectué par le secteur informel permet également aux municipalités et aux systèmes établis de gestion des déchets de réaliser des économies du fait de la diminution du volume de déchets à collecter, transporter et éliminer, ce qui se traduit par une réduction des coûts de main-d'œuvre, de transport et d'infrastructure. La contribution des ramasseurs de déchets à l'environnement et à la prestation des services municipaux a été largement reconnue dans de nombreuses villes de l'Inde et d'autres pays, notamment par les pouvoirs locaux.

19. À cet effet, la Division de l'environnement et du développement de la CESAP aide les pays de la région au moyen d'un projet visant à « boucler la boucle », dont l'objet est de motiver l'économie informelle à récupérer les déchets plastiques et à réduire la pollution marine suivant les principes de l'économie circulaire inclusive. Le projet comprend des études de cas dans des villes pilotes (Pune, en Inde, et Bangkok), où une analyse de la chaîne de valeur est menée pour déterminer les possibilités d'établir un lien entre les secteurs informel et formel s'occupant des déchets selon une approche d'économie circulaire inclusive fondée sur des données factuelles, et où les impacts environnementaux, sociaux et financiers de la gestion des plastiques sont évalués. À Pune, l'étude a montré que les ramasseurs informels de déchets détournent annuellement 58 032 000 tonnes de déchets des décharges, soit l'équivalent de 152 528 millions de tonnes de dioxyde de carbone sur un an, ce qui correspond aux émissions annuelles d'environ 32 111 véhicules particuliers<sup>7</sup>. L'évaluation servira de base à l'élaboration de recommandations destinées à renforcer la collaboration avec le secteur informel en vue de réduire les rejets de plastique dans l'environnement naturel. Un guide pratique contenant des recommandations générales fondées sur des données factuelles est en cours d'élaboration sur la base des études de cas et sera distribué au cours d'un atelier régional de renforcement des capacités afin de favoriser le partage des meilleures pratiques et des données d'expérience concernant cette approche circulaire et économe en ressources avec les autres pays de la région.

---

<sup>6</sup> Organisation internationale du Travail, « Informal economy in Asia and the Pacific ». Disponible à l'adresse : [www.ilo.org/asia/areas/informal-economy/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/asia/areas/informal-economy/lang--en/index.htm).

<sup>7</sup> D'après les données recueillies à Pune par les partenaires locaux Kashtakari Panchayat dans le cadre du projet de la CESAP « Boucler la boucle ». Les résultats figureront dans l'étude de cas sur Pune, voir CESAP et al., *Closing the Loop: Pune Case Study* (à paraître).

20. Ce projet vient s'ajouter à la lutte contre les plastiques à usage unique engagée dans la région et un certain nombre d'États membres et d'initiatives soutenues par des organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, s'y sont déjà associés. Par exemple, le Bangladesh a interdit la production, la vente et l'utilisation de sacs en polyéthylène en 2002, d'abord à Dhaka, puis dans tout le pays. Delhi, Bombay et plusieurs États de l'Inde ont également interdit la distribution, l'utilisation et l'élimination des sacs en plastique. À Hong Kong (Chine), une taxe obligatoire de 50 cents de Hong Kong (0,06 dollar É.-U.) a été imposée sur les sacs en plastique en 2007 et a été généralisée en 2015 des supermarchés et magasins de proximité à environ 100 000 détaillants. Le Gouvernement de la République de Corée a également annoncé des contre-mesures globales pour réduire les déchets plastiques en avril 2018. Du fait des difficultés rencontrées dans le recyclage des bouteilles en plastique, qui nécessite l'élimination des couleurs, les mesures adoptées prévoient notamment l'arrêt de la production de bouteilles en plastique coloré. S'agissant de la consommation, le Gouvernement vise également à réduire de 35 % l'utilisation des gobelets et des sacs en plastique jetables d'ici à 2022. De plus, les grands marchés et les épiceries ne pourront plus utiliser de sacs en plastique à compter d'octobre 2018 et sont priés de réduire l'emballage au minimum.

21. La CESAP a également réalisé le projet « Gérer les déchets solides de façon durable et favorable aux pauvres dans les villes secondaires et les petites villes de l'Asie et du Pacifique » dans le but d'aider neuf villes secondaires de six pays (Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka et Viet Nam) à récupérer la valeur écologique et économique maximale des déchets et à réduire les gaz à effet de serre qui y sont associés, en établissant des centres intégrés de récupération des ressources – des usines de compostage décentralisées de quartier qui servent de modèles peu coûteux et écologiquement durables et qui emploient une technologie simple pour utiliser les déchets organiques dans des systèmes de récupération des déchets sous forme de ressources.

22. La production et le développement industriels constituent un autre domaine dans lequel des solutions d'économie circulaire peuvent être appliquées. La symbiose industrielle, une forme d'économie circulaire, est une association entre deux ou plusieurs entreprises industrielles dans laquelle les déchets ou sous-produits de l'une d'entre elles deviennent des matières premières pour une autre. Ce processus permet aux entreprises de réduire le coût des intrants et de générer des revenus à partir des déchets, les ressources excédentaires produites par un processus industriel étant récupérées et redirigées pour être utilisées comme intrants par une autre unité de production. On en trouve une application dans le Parc industriel de Suzhou, qui a été sélectionné pour piloter le programme national chinois d'économie circulaire. Plus de 16 000 entreprises, dont 4 000 entreprises manufacturières, de ce parc éco-industriel ont été incitées à mettre en liaison leurs chaînes d'approvisionnement et à partager l'eau, l'énergie et leurs méthodes de traitement des déchets et de recyclage ; ainsi, les déchets de cuivre d'une entreprise ont été utilisés par une autre pour fabriquer des circuits électroniques. Cette symbiose industrielle a permis d'utiliser ailleurs 96 % des déchets solides produits dans le parc et de réduire de 38 % les émissions de dioxyde de soufre et de 47 % les polluants organiques de l'eau.

23. Le recours à la symbiose industrielle est un facteur favorable pour les industries circulaires. Il devrait comporter : des mesures telles que la fixation d'objectifs de réduction des déchets et d'utilisation rationnelle des ressources afin de stimuler les progrès dans les sphères publique et privée ; la réforme des systèmes fiscaux afin qu'ils contribuent davantage à décourager les activités

indésirables, comme la pollution ou la production de déchets ; la promotion des activités souhaitables, telles que l'établissement de modèles commerciaux circulaires ; et la révision des politiques en place qui limitent les modèles commerciaux circulaires pour les déchets, comme la collecte gratuite dans les décharges ou les restrictions inutiles au traitement des déchets humains.

#### **IV. Conserver et restaurer les services écosystémiques**

24. Des actions sont menées en Asie et dans le Pacifique en faveur de la conservation et de la restauration des écosystèmes, en particulier dans le cadre des Conventions relatives à la biodiversité<sup>8</sup> et de l'exécution du portefeuille de projets du Fonds pour l'environnement mondial par 18 organismes<sup>9</sup>.

25. Les solutions fondées sur la nature présentées ci-dessous visent la mise à profit et l'imitation de la manière dont la nature travaille pour aider à la conservation, à la restauration et à la gestion durable des écosystèmes et à la prestation des services qu'elles offrent en Asie et dans le Pacifique.

26. Ces solutions sont appliquées à la planification intégrée des villes côtières, à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes, ainsi qu'à la gestion durable de l'eau, et offrent de multiples avantages environnementaux, sociaux et économiques connexes.

##### **A. Intégration de solutions fondées sur la nature dans la planification des villes côtières**

27. Les villes et les établissements humains situés le long des côtes et dans les îles sont confrontés à un ensemble complexe de problèmes écologiques et de développement durable là où se croisent les milieux terrestre et marin, notamment les effets des changements climatiques et de l'urbanisation anarchique sur l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. L'intégration de solutions fondées sur la nature dans le développement des villes côtières offre la possibilité de faire le pont entre l'environnement naturel et l'environnement bâti et de générer de multiples avantages sociaux, économiques et environnementaux. Par exemple, la conservation et la régénération des mangroves, des herbiers marins et des récifs coralliens le long du littoral des villes, au lieu de construire des digues, ou en combinaison avec celles-ci, non seulement augmentent la résilience urbaine de manière peu coûteuse en réduisant les effets des ondes de tempête et des inondations côtières, mais stabilisent aussi le littoral touché par l'érosion ; filtrent les eaux de ruissellement et les eaux usées qui s'écoulent dans l'océan et réduisent l'eutrophisation ; fournissent des zones d'alevinage et des habitats indispensables pour la biodiversité, la sécurité alimentaire et le tourisme récifal ; et préservent les puits de carbone essentiels à l'équilibre climatique. Prévoir dans les plans d'urbanisme des espaces publics verts le long des côtes peut créer une ligne de défense supplémentaire contre l'élévation du niveau de la mer, tout en offrant des espaces de loisir et de tourisme sains, un engagement communautaire dans l'agroforesterie côtière et la conservation des écosystèmes, et une initiation des jeunes à ces écosystèmes. Les solutions

<sup>8</sup> La Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention internationale pour la protection des végétaux, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

<sup>9</sup> Voir [www.thegef.org/partners/gef-agencies](http://www.thegef.org/partners/gef-agencies).



fondées sur la nature peuvent compléter les infrastructures « grises » pour les services urbains dans les implantations sauvages situées sur les côtes, notamment en améliorant la qualité du captage de l'eau de ville, de la rive au récif, et en utilisant des biofiltres pour traiter les eaux usées.

28. Les solutions fondées sur la nature sont souvent adoptées dans la région en raison du rôle prépondérant qu'elles peuvent jouer dans la réduction des risques de catastrophe dans les villes côtières. Des expériences ont montré qu'une ceinture de mangroves dense de 100 mètres pourrait réduire jusqu'à 90 % l'énergie destructrice d'un tsunami<sup>10</sup>. Au Japon, le séisme et le tsunami de 2011 ont stimulé la promulgation d'une nouvelle loi sur la résilience nationale qui préconise de réduire les risques de catastrophe en se fondant sur les écosystèmes. De nouvelles stratégies ont été adoptées pour la réduction des risques de catastrophe, notamment la proposition de créer des parcs côtiers pour établir de multiples lignes de défense construites et naturelles entre les zones résidentielles et la côte, y compris des rangées de ceintures vertes élevées et une digue. La réduction des risques de catastrophe reposant sur les écosystèmes s'avère une approche intéressante dans la région : une analyse coûts-avantages effectuée au Viet Nam a estimé qu'investir dans 12 000 hectares de mangroves pour protéger la côte était beaucoup moins coûteux que de faire des travaux d'infrastructure (1,1 million de dollars contre 7,3 millions pour l'entretien des digues)<sup>11</sup> et indépendamment de la survenance d'une catastrophe, la réduction des risques fondée sur les écosystèmes est promue comme une option « qu'on n'a rien à perdre à appliquer », étant donné les multiples avantages qu'elle procure en termes de conservation, de moyens de subsistance, d'adaptation aux changements climatiques et de sécurité alimentaire<sup>12</sup>.

## B. Solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau

29. Dans le cadre de son appui à l'initiative mondiale d'ONU-Eau qui coordonne les actions menées par les organismes des Nations Unies et les organisations internationales s'occupant des questions de l'eau et de l'assainissement, la Division de l'environnement et du développement de la CESAP encourage la diffusion des derniers produits de connaissance d'ONU-Eau et soutient l'adoption des approches novatrices qu'elle recommande en matière de politique de l'eau. Il s'agit notamment des recommandations du dernier *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, publié en 2018, qui promeut des solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau<sup>13</sup>.

30. Le *Rapport* repose sur l'évaluation selon laquelle de nouvelles solutions, y compris des infrastructures vertes, sont nécessaires pour gérer les ressources en eau afin de relever les défis croissants que posent la croissance démographique et les changements climatiques pour la sécurité de l'approvisionnement en eau, en particulier dans les zones urbaines. Il fait valoir l'impact environnemental de toute évidence positif des solutions fondées sur

<sup>10</sup> Tetsuya Hiraishi et Kenji Harada, « Greenbelt tsunami prevention in South-Pacific region », *Report of the Port and Airport Research Institute*, vol. 42, n° 2 (juin 2003).

<sup>11</sup> Fabiola Monty, Radhika Murti et Naoya Furuta, *Helping Nature Help Us: Transforming Disaster Risk Reduction through Ecosystem Management*, Gland (Suisse), Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, 2016.

<sup>12</sup> Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), « Transforming disaster risk reduction through ecosystem management in Asia », note d'orientation (Bangkok, Bureau régional de l'UICN pour l'Asie, 2017).

<sup>13</sup> ONU-Eau, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2018 : les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2018).

la nature car elles permettent de gérer efficacement les ressources en eau et leur qualité, ainsi que les risques liés à l'eau. Il met également en évidence les multiples avantages concomitants de ces solutions en matière de sécurité alimentaire, de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et de création d'emplois décents.

31. D'autres solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau visent à améliorer la qualité de l'eau en renforçant les processus naturels de traitement de l'eau offerts par les zones humides, tant naturelles que construites, et les zones tampons riveraines. Les zones humides construites offrent des solutions techniques pour assainir les eaux usées à l'aide de végétation et de sols qui simulent les processus naturels<sup>14</sup>.

32. En Chine, des villes appliquent le concept de « ville-éponge » pour gérer les cycles de l'eau en zone urbaine à l'aide de solutions fondées sur la nature. En utilisant des toits verts et des chaussées spéciales en combinaison avec des interventions techniques pour la bioremédiation et la restauration des zones humides et des cours d'eau en zone urbaine et périurbaine, les villes-éponges gèrent l'eau de manière à atténuer les risques d'inondation et à résoudre les problèmes de pénurie d'eau. Le programme prévoit que d'ici à 2030, avec la participation de 30 villes pilotes, 80 % des agglomérations urbaines chinoises opéreront comme des éponges<sup>15</sup>. Malgré le fait qu'un kilomètre carré de réaménagement en ville-éponge coûte de 100 à 150 millions de yuan (soit 13,5 à 20 millions d'euros)<sup>16</sup>, les retombées environnementales (s'agissant des inondations et de la gestion de la qualité de l'eau), économiques et sociales sont considérées comme des investissements judicieux du point de vue public (rapport avantages-coût inférieur à 1)<sup>17</sup>.

## V. Action pour le climat

33. Cette section présente les solutions et les possibilités qui s'offrent à la région pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets inévitables. Globalement, la région Asie-Pacifique contribue considérablement à la production d'émissions de gaz à effet de serre et est également très vulnérable à ses conséquences. En raison de cette situation, il y a lieu d'entreprendre d'urgence la transition vers un développement à faible intensité de carbone, tout en prenant des mesures pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux tempêtes de plus en plus extrêmes et fréquentes dans la région.

### A. Atténuation

34. Le secteur de l'énergie reste le principal responsable des émissions en Asie et dans le Pacifique, suivi de l'agriculture et des changements d'affectation des terres, comme dans les cas de la riziculture et de la déforestation. Parmi les solutions susceptibles d'avoir le plus grand impact figurent : le passage aux sources d'énergie renouvelables pour la production

<sup>14</sup> Jan Vymazal, « Constructed wetlands for wastewater treatment », *Water*, vol. 2, n° 3 (septembre 2010).

<sup>15</sup> ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable, « China's sponge city concept: restoring the urban water cycle through nature-based solutions », feuille d'information de l'ICLEI (mars 2017). Disponible à l'adresse : [http://old.iclei.org/fileadmin/PUBLICATIONS/Briefing\\_Sheets/Nature\\_Based\\_Solutions/ICLEI\\_Sponge\\_City\\_ENG.pdf](http://old.iclei.org/fileadmin/PUBLICATIONS/Briefing_Sheets/Nature_Based_Solutions/ICLEI_Sponge_City_ENG.pdf).

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Xiao Liang, « Integrated economic and financial analysis of China's sponge city program for water-resilient urban development », *Sustainability*, vol. 10, n° 3 (mars 2018).

d'électricité, les transports et les activités agricoles ; l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et le bâtiment ; et des modèles plus circulaires pour l'utilisation des ressources et une meilleure gestion des déchets. Ces solutions devraient s'accompagner d'une multiplication des mesures de conservation et de restauration des écosystèmes qui fournissent des puits de carbone vitaux tels que les forêts menacées par l'expansion agricole légale et illégale (huile de palme) et les industries extractives (comme l'industrie du papier et de la pâte à papier, les mines), ainsi que les océans et les tourbières.

35. Les solutions techniques qui permettent d'assurer l'accès à une énergie durable et de répondre à la demande croissante d'énergie dans la région devront être axées sur les sources d'énergie renouvelables. La baisse du coût des techniques d'exploitation des énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne, offre une alternative économique à l'extension des réseaux pour desservir des régions éloignées et souvent difficiles d'accès. La progression nécessaire des énergies renouvelables est source de difficultés techniques du fait de la capacité des réseaux électriques existants – l'interconnexion des réseaux peut contribuer à étendre les zones d'équilibrage, permettre l'approvisionnement transfrontalier en électricité et améliorer la sécurité énergétique. Parmi les initiatives en cours, on peut citer le réseau interconnecté entre la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour et le super-réseau asiatique. Les systèmes d'énergie renouvelable mise en distribution peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et le fardeau budgétaire créé par les subventions aux combustibles fossiles. Les digesteurs de biogaz, qui peuvent aussi améliorer la productivité agricole, les réchauds à gaz de pétrole liquéfié et les réchauds à biomasse, dont le rendement énergétique est plus élevé, sont des solutions techniques qui offrent un combustible propre pour la cuisson des aliments<sup>18</sup>.

36. L'amélioration du rendement énergétique, qui permet de réduire la consommation finale d'énergie, peut contribuer à accroître la part des énergies renouvelables – si l'intensité énergétique est réduite de 25 % supplémentaires d'ici à 2030, la part des énergies renouvelables pourrait augmenter de 7 % de plus si aucun nouvel investissement n'est consenti dans les énergies renouvelables<sup>19</sup>.

37. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables estime que le doublement de la production d'énergies renouvelables à l'échelle mondiale pourrait permettre d'économiser jusqu'à 4,2 billions de dollars par an, soit 15 fois l'investissement requis dans les énergies renouvelables<sup>20</sup>. Les investissements dans les énergies renouvelables et les solutions énergétiques propres et efficaces peuvent inclure des mécanismes de marché, tels que la tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables, pour stimuler les marchés verts. Les partenariats public-privé pour les projets d'infrastructure énergétique, tels que le modèle « construire-exploiter-transférer », peuvent réduire les risques d'investissement et encourager l'investissement privé. Des pays comme la Thaïlande collaborent avec des entreprises de services énergétiques au moyen de fonds renouvelables pour aider à la diffusion de l'énergie renouvelable. Une

<sup>18</sup> *Energy Transition Pathways for the 2030 Agenda in Asia and the Pacific: Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.14).

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables, *Roadmap for a Renewable Energy Future*: édition de 2016 (Abu Dhabi, 2016).

vision à long terme portant sur le développement d'un marché régional d'échange de droits d'émission mérite certainement d'être étudiée – une taxe sur le carbone de 25,7 dollars par tonne d'émissions de dioxyde de carbone, ainsi que des économies découlant de la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles, pourraient être suffisantes pour couvrir la totalité des investissements nécessaires pour les énergies renouvelables.

38. Face à l'urbanisation rapide, la gestion durable des déchets est primordiale pour assurer la réduction des gaz à effet de serre. Une analyse des contributions nationales communiquées au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques montre que 32 États membres et deux membres associés de la CESAP donnent la priorité à la comptabilisation des émissions nationales liées aux déchets. Parmi eux, 24 États membres et deux membres associés ont mentionné des actions précises prévues ou en cours, telles que des programmes nationaux mis en place ou des stratégies prévues pour réduire les émissions dans le secteur des déchets. Au nombre des actions en cours, on relèvera : la réduction des déchets ; l'amélioration de la gestion des déchets solides ; la conversion des déchets en énergie ; et la récupération des déchets pour en faire des ressources en vue d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et de bâtir des sociétés à faible teneur en carbone résilientes au climat.

39. La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité est un moyen stratégique d'atténuer les changements climatiques – en utilisant les services écosystémiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer les puits de carbone – et d'assurer l'adaptation – en conservant les services écosystémiques qui sont essentiels à la prospérité et au bien-être et en réduisant l'impact des changements climatiques. Parmi les solutions fondées sur la nature utilisées pour réduire les émissions figure l'amélioration de l'utilisation et de la gestion des terres, à l'aide par exemple de l'agriculture à faible taux d'émission, de l'agroforesterie et de la conservation et de la restauration des écosystèmes<sup>21</sup>. La dégradation des écosystèmes naturels, en revanche, a des effets négatifs sur le climat. Les sols dégradés riches en carbone, comme les tourbières utilisées pour l'agriculture, et le déboisement des forêts terrestres et des mangroves libèrent des émissions dans l'atmosphère.

40. Les écosystèmes marins et côtiers, notamment les mangroves, les herbiers marins et les récifs coralliens, stockent 10 fois plus de carbone que les forêts continentales, mais pendant longtemps ils n'ont pas été pris en compte. Les océans sont les plus grands puits de carbone au monde ; cependant, l'augmentation continue de la température de l'eau et de l'acidification des océans due à l'augmentation des émissions d'origine humaine – conjuguée à la pollution endémique et à la surpêche – affaiblit la capacité des océans à équilibrer le climat et à fournir les services écosystémiques essentiels.

## **B. Adaptation**

41. L'Asie et le Pacifique constituent la région du monde la plus exposée aux catastrophes. Parallèlement aux stratégies de développement à faible émission de carbone, les pays doivent renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience face aux conséquences des changements climatiques. Les solutions comprennent : les systèmes d'alerte rapide ; la communication des risques entre les décideurs et la population locale ; la gestion durable des terres

<sup>21</sup> Johan Rockström et Tristan D. Tyrrell, « Nature-based solutions for better climate resilience: the need to scale up ambition and action », perspective d'experts pour le Partenariat relatif aux contributions déterminées au niveau national (avril 2017).

et la gestion et la restauration des écosystèmes ; l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'irrigation et de drainage ; la protection des infrastructures contre les changements climatiques et le renforcement des côtes ; l'élaboration et l'application de codes du bâtiment ; et le renforcement de l'éducation et de la sensibilisation<sup>22</sup>.

42. Le tsunami qui a dévasté les pays de l'océan Indien en décembre 2004 a montré la nécessité d'un mécanisme régional efficace de préparation aux catastrophes dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques a été créé en 2005, à l'origine pour faciliter l'alerte rapide aux tsunamis par une approche multirisque. En 2010, le champ d'action du Fonds a été élargi pour inclure la préparation générale aux catastrophes et aux changements climatiques dans les principaux domaines d'intervention du Fonds. Celui-ci contribue à réduire le manque de moyens dans la région et assure la mise en place d'un système régional intégré d'alerte rapide<sup>23</sup>.

43. C'est dans le Pacifique que le taux d'urbanisation des petits États insulaires en développement est aujourd'hui le plus élevé au monde (4,3 % par an), avec 50 % de la population, soit quelque 7,5 millions de personnes, vivant dans des établissements côtiers – la moitié des récifs coralliens, qui sont déjà soumis à de graves pressions du fait du réchauffement et de l'acidification des océans, sont gravement menacés par un développement non durable des côtes, avec la pollution marine qu'il entraîne. Les infrastructures urbaines vitales et les moyens d'existence sont de plus en plus menacés par les effets des changements climatiques, les risques de catastrophe dépassant rapidement les possibilités de résilience. Les pertes économiques annuelles dues aux catastrophes devraient coûter aux petits États insulaires en développement près de 4 % de leur produit intérieur brut. Pour relever ces défis dans les « villes océaniques », la CESAP pilote, en partenariat avec les États insulaires du Pacifique, une approche intégrée du développement urbain adaptée aux systèmes insulaires, centrée sur l'océan et apte à faire face aux changements climatiques. Grâce à une série de consultations et de produits de connaissance, l'initiative aide les décideurs locaux à promouvoir la résilience urbaine et à protéger les moyens de subsistance tributaires de l'océan dans les villes océaniques en intégrant des solutions fondées sur la nature, en valorisant les services écosystémiques et en impliquant les communautés et les acteurs locaux.

44. La préservation de la base productive des ressources naturelles et des services écosystémiques (par exemple, pour la productivité agricole) est vitale pour assurer un développement durable. Les stratégies pour parvenir à une agriculture résiliente comprennent : la création de banques de semences et l'adoption de stratégies pour conserver un large éventail d'espèces afin de permettre l'adaptation à divers climats et d'accroître le rendement avec des variétés tolérantes aux conditions rigoureuses ; l'ajustement des dates de plantation et l'expansion de la collecte, du stockage et de la conservation de l'eau ; et les régimes d'assurance et de protection sociale pour les agriculteurs<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> *Leave No One Behind: Disaster Resilience for Sustainable Development – Asia-Pacific Disaster Report 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.16.).

<sup>23</sup> Voir [www.unescap.org/disaster-preparedness-fund](http://www.unescap.org/disaster-preparedness-fund).

<sup>24</sup> *Leave No One Behind: Disaster Resilience for Sustainable Development*.

45. L'adaptation écosystémique est une solution fondée sur la nature qui cherche à exploiter le potentiel des écosystèmes sains et de la biodiversité pour renforcer la résilience sociale et écologique. Le projet d'adaptation écosystémique aux changements climatiques du Pacifique, mis en œuvre par le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique, étudie et encourage les options écosystémiques pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique. Aux Fidji, aux Îles Salomon et à Vanuatu, l'initiative vise à intégrer ces solutions dans le développement, dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et dans les processus de conception et de planification de la gestion des ressources naturelles, en s'appuyant sur l'analyse et la cartographie des écosystèmes et de la résilience socioéconomique, la définition de priorités et la démonstration des avantages comme l'agroforesterie urbaine et périurbaine et les solutions écosystémiques concernant l'eau et l'assainissement<sup>25</sup>.

## **VI. L'utilité de la coopération régionale et les moyens de mise en œuvre pour accélérer l'action environnementale en Asie et dans le Pacifique**

46. Cette section présente l'assistance que la Division de l'environnement et du développement de la CESAP fournit au niveau régional sous la forme d'échanges de connaissances, de renforcement des capacités et d'assistance technique visant à renforcer la coopération régionale en matière d'environnement et de développement et à faciliter l'application de solutions techniques spécifiques dans les domaines de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'économie circulaire, de la conservation et de la restauration des écosystèmes et de l'action pour le climat.

### **A. Renforcement de la coopération régionale dans le domaine de l'environnement et du développement**

47. La coopération régionale est essentielle pour contextualiser et mettre en œuvre les politiques en matière d'environnement et de développement d'une manière cohérente et intégrée, car ni l'environnement ni les marchés ne sont confinés aux démarcations ou frontières physiques. Le secrétariat appuie les initiatives régionales de partenariat pour l'environnement en vue de relever les défis communs en matière d'environnement et de développement au moyen d'actions régionales conjointes convenues, qui sont le résultat des Conférences ministérielles sur l'environnement et le développement<sup>26</sup>. La mise en œuvre de ces initiatives a renforcé la capacité des décideurs des pays ayant des besoins particuliers de la région d'élaborer des politiques cohérentes en matière d'environnement et de développement.

48. Au nombre de ces initiatives on relèvera : l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, qui a permis l'échange de bonnes pratiques entre les villes ; l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, qui a renforcé les capacités en matière d'approche de croissance verte ; et l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » et son Programme de partenariat pour une passerelle verte, à l'origine d'un fonds d'affectation spéciale en faveur de la gestion de l'assainissement et des énergies renouvelables par les communautés dans neuf petits États insulaires en développement.

<sup>25</sup> Pour plus d'information, voir [www.sprep.org/pebacc](http://www.sprep.org/pebacc).

<sup>26</sup> La Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a été convoquée tous les cinq ans ces 30 dernières années.

49. La septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement a joué un rôle central dans le renforcement de l'aspect environnemental du développement durable et la promotion d'une convergence plus étroite avec la mise en œuvre du Programme 2030. À la demande des États membres, la Conférence ministérielle a été organisée conjointement par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du premier Sommet ministériel Asie-Pacifique sur l'environnement et s'est tenue à Bangkok en septembre 2017. Le Sommet ministériel s'est intéressé principalement aux liens existant entre l'utilisation rationnelle des ressources et la réduction de la pollution en Asie et dans le Pacifique, sous le thème « Vers une région Asie-Pacifique économe en ressources et sans pollution ».

50. La Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement pour l'Asie et le Pacifique a souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale pour faire face à un certain nombre de problèmes environnementaux et a recensé les domaines d'activité spécifiques ainsi que les domaines dans lesquels le secrétariat devrait apporter son appui.

51. Le secrétariat continue d'encourager la coopération sous-régionale pour faire progresser les initiatives régionales et sous-régionales parrainées par les États membres et promouvoir des politiques cohérentes pour un développement écologiquement durable. Il soutient le Plan d'action ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)-Organisation des Nations Unies sur l'environnement et les changements climatiques à travers le Mécanisme de coordination régionale et son Groupe de travail thématique sur la croissance économe en ressources pour déterminer les synergies dans l'exécution des activités de l'Organisation des Nations Unies et de l'ASEAN à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action.

52. En Asie du Nord-Est et en Asie centrale, le secrétariat, dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région en matière d'environnement, a concouru à la mise en œuvre de mesures de lutte contre la pollution atmosphérique, la désertification et la dégradation des sols, et de promotion de la conservation des écosystèmes, des zones marines protégées et des villes à faible émission de carbone. Le Programme a renforcé la coopération à caractère scientifique orientée vers l'élaboration de politiques sur les questions environnementales transfrontières et émergentes en élargissant la participation des parties prenantes.

53. Dans le but de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de gestion des ressources naturelles, le secrétariat assure une formation continue et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de l'environnement, notamment au moyen du Système de comptabilité environnementale et économique, avec un succès notable dans les petits États insulaires en développement, en partenariat avec le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement.

54. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, qui a contribué à la création du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, est un outil utile pour faire face aux vulnérabilités communes et au caractère transfrontière des risques de catastrophe dans cette

région en recourant à l'alerte rapide<sup>27</sup>. Grâce à la coordination régionale, le Fonds d'affectation spéciale a permis de réduire le coût total de la mise en place et de l'entretien des systèmes d'alerte rapide, en particulier dans les pays où les risques de catastrophe sont élevés. Tirant parti des dernières innovations technologiques dans le domaine de l'évaluation des risques multiples, le secrétariat facilite la mise au point de produits d'alerte rapide de deuxième génération tels que les prévisions axées sur les impacts et l'alerte rapide en fonction du risque pour renforcer la résilience des pays face aux changements climatiques.

55. En mettant à profit les résultats des travaux susmentionnés, la région a la possibilité de bénéficier d'avantages environnementaux connexes et d'approfondir les partenariats afin d'intégrer les solutions environnementales. En faisant jouer la coopération, la région peut intensifier son action pour assurer une utilisation plus rationnelle des ressources, promouvoir le concept d'économie circulaire, mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour la conservation et la restauration des écosystèmes et renforcer l'action climatique, ce qui permettra une gestion plus durable des ressources naturelles limitées, la restauration et la régénération d'écosystèmes précieux et la réalisation effective des objectifs climatiques.

## **B. Utilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour promouvoir l'action en faveur de l'environnement**

### **Partenariats**

56. En raison de la multiplicité des acteurs engagés dans la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes ainsi que dans des domaines comme le développement urbain durable et l'action pour le climat, les partenariats multipartites joueront un rôle central dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable en rapport avec l'environnement. Le document *Guidelines for Multi-stakeholder Partnerships to Implement the 2030 Agenda in Asia and the Pacific*<sup>28</sup>, publié par la CESAP, a mis en évidence comment les partenariats peuvent : fournir les solutions largement participatives et intégrées nécessaires du fait de la portée et de la nature des objectifs de développement durable ; susciter l'intérêt des organisations, des communautés et des individus concernés ; maximiser la représentation, les processus démocratiques et les responsabilités ; et promouvoir une plus grande opérationnalisation des biens publics par des processus décisionnels ouverts. Les travaux de la Commission ont également permis de faire ressortir certains éléments qui peuvent contribuer à la réussite d'un partenariat : un capital social solide, l'appropriation et l'engagement, et des processus décisionnels collaboratifs.

### **Promotion de l'intégration et de la cohérence des politiques**

57. La Division de l'environnement et du développement de la CESAP encourage l'élaboration de politiques environnementales intégrées qui tiennent compte des liens et des accommodements possibles entre les différents secteurs de l'environnement, mais aussi avec d'autres aspects du développement. Par exemple, toute politique relative à l'eau devrait tenir compte des synergies et

<sup>27</sup> Le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie est une institution intergouvernementale qui fournit un accès abordable à des systèmes, produits et services d'alerte rapide multirisques.

<sup>28</sup> Institut des hautes études sur la viabilité et CESAP, *Partnering for Sustainable Development. Guidelines for Multi-stakeholder Partnerships to Implement the 2030 Agenda in Asia and the Pacific* (Tokyo et Bangkok, 2018).



des agencements avec les secteurs de l'énergie et de l'alimentation, ainsi qu'avec les stratégies de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe.

58. À cet effet, la Division a mis au point une nouvelle méthode de planification intégrée pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif 6 relatif à l'eau et à l'assainissement<sup>29</sup>. La publication y relative souligne comment une approche de réflexion systémique peut être utilisée pour élaborer des stratégies et des plans pour la mise en œuvre intégrée et globale du Programme 2030, en portant toute son attention sur l'exemple de l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement et sur ses liens et rapports avec les autres objectifs de développement durable. La méthodologie générale aide les décideurs politiques à : a) examiner l'architecture institutionnelle et les mandats existants afin de déterminer leurs liens avec les 17 objectifs de développement durable ; b) évaluer les incidences des politiques et définir des interventions efficaces (points de levier) pour assurer des investissements performants et l'utilisation des ressources limitées ; et c) recenser les parties prenantes et déterminer leur participation à l'élaboration collective d'une vision qualitative ambitieuse du changement sociétal. Des projets pilotes visant à appliquer cette méthodologie et à faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable ont été menés aux Fidji, à Sri Lanka et au Tadjikistan.

59. En ce qui concerne la promotion de la cohérence des politiques dans l'optique de l'action pour le climat, la CESAP s'est surtout attachée à harmoniser le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'objectif de développement durable n° 13 relatif à l'action pour le climat. Le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes récemment créé, avec l'appui d'un centre régional de la connaissance et de l'innovation ainsi que d'un pôle pour les systèmes d'alerte rapide multirisques, sert de mécanisme institutionnel destiné à soutenir l'élan de cohérence politique. La CESAP publie des rapports dans des domaines thématiques spécifiques concernant la résilience face aux changements climatiques. Par exemple, le rapport intitulé *Sand and Dust Storms in Asia and the Pacific*, publié en 2018, fournit des données sur la manière dont les changements climatiques suscitent de profondes incertitudes quant à la fréquence et aux caractéristiques des aléas, ce qui rend insuffisante l'analyse traditionnelle des risques. La recherche se concentrera à l'avenir sur la conception de nouvelles méthodes d'analyse dynamique des risques pour traiter de ces profondes incertitudes, de la résilience des infrastructures et des applications des technologies d'avant-garde, tout en garantissant l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité des populations.

#### **Données, statistiques et évaluations pour l'objectif de développement durable n° 14**

60. Afin d'aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 et de ses cibles, la CESAP propose de contribuer aux processus nationaux en place au moyen de « partenariats pour les océans » qui permettront l'évaluation des besoins des pays pour la réalisation de cet objectif de développement durable et d'autres priorités nationales, l'application de cet outil pour accélérer la réalisation dudit objectif et la création d'une plateforme nationale pour l'action en faveur des

<sup>29</sup> CESAP, *Integrated Approaches for Sustainable Development Goals Planning: The Case of Goal 6 on Water and Sanitation* (ST/ESCAP/2778).

océans intégrant, des points de vue théorique et pratique, les statistiques existantes conformément aux priorités nationales en rapport avec cet objectif.

61. En vue d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, la CESAP a également entrepris d'élaborer une méthode destinée à faciliter la compréhension des accommodements possibles ainsi que les relations synergiques entre l'objectif 14 et d'autres objectifs de développement durable afin de disposer de politiques efficaces pour l'océan qui permettent de créer de nouveaux effets positifs connexes et plus de prospérité pour les populations et la planète.

### **Financement des objectifs de développement durable liés à l'environnement**

62. Il existe de nombreuses possibilités de réexaminer les mesures incitatives actuellement en place en faveur du développement économique aux niveaux national et infranational, y compris à l'échelon des municipalités, dans le but de favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et d'orienter la croissance économique vers des voies écologiquement durables et socialement inclusives. On trouvera ci-après quelques exemples concrets d'activités menées par la CESAP pour aider les États membres à financer les mesures en faveur de l'environnement dans les domaines de l'eau, du développement urbain durable et de l'action pour le climat.

63. La CESAP a effectué un travail d'analyse destiné à la promotion des politiques de financement des objectifs de développement durable liés à l'eau. Un document de travail<sup>30</sup> publié récemment présente des mesures de politique générale qui peuvent précisément permettre le financement des objectifs de développement durable liés à l'eau en augmentant le recouvrement des coûts des compagnies chargées de l'approvisionnement en eau et en collaborant avec les organismes de crédit et le secteur privé. Cela aidera à : mettre en place des formules d'investissement à impact provenant de sources publiques et privées ; corriger/améliorer le modèle économique durable des compagnies d'approvisionnement en eau ; et choisir des instruments et des arrangements financiers qui sont en phase avec les objectifs environnementaux et qui utilisent des approches écosystémiques.

64. Pour sa soixante-quatorzième session, la Commission a publié un document sur les innovations en matière de financement municipal (ESCAP/74/12). Ce document s'appuie sur l'expérience des pays développés et des pays en développement en ce qui concerne la mobilisation de la dette privée et des capitaux propres pour financer les infrastructures urbaines et définit les mesures de politique générale appropriées pour classer les situations financières dans la région Asie-Pacifique.

65. La CESAP a montré que le montant total des investissements infrastructurels nécessaires pour la région est estimé à 22,6 billions de dollars sur 15 ans (de 2016 à 2030) selon un scénario de référence, et que le déficit de financement annuel est évalué à 226 milliards de dollars. Une analyse portant sur certains pays de la région Asie-Pacifique sur une période de cinq ans (2016-2020) montre que les réformes du secteur public en matière de recettes fiscales et de dépenses pourraient permettre de couvrir environ 46 % du déficit de financement annuel (121 milliards de dollars sur 262 milliards de dollars) pour les investissements sur la base des estimations de référence. On aboutit ainsi à un écart de 54 % (soit 141 milliards de dollars) que pourraient combler

<sup>30</sup> CESAP, *Enabling Policies for Financing Water-related Sustainable Development Goals* (ST/ESCAP/2839).

les instruments de financement du secteur privé pour les infrastructures, notamment les capitaux d'emprunt, les partenariats public-privé et les mécanismes de valorisation foncière<sup>31</sup>.

66. Dans le prolongement de ces travaux, la CESAP a lancé un nouveau partenariat avec la Banque asiatique de développement dans le but d'aider les autorités locales et les États membres de la région à concevoir et à mettre en œuvre des solutions pratiques pour la localisation des financements. L'un des principaux résultats de ce partenariat sera l'accent qui sera mis sur cette question dans une importante publication conjointe intitulée « The future of Asia-Pacific cities report », qui sera lancée lors du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation au milieu de 2019.

67. S'agissant du financement de l'action climatique, la CESAP aide quatre pays – l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka – à mettre au point des instruments financiers novateurs pour donner à leurs banques centrales les moyens de promouvoir l'investissement en faveur d'un développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques dans le cadre de projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Des études de cadrage et des études de cas ont été élaborées pour les quatre pays cibles. Deux séries de consultations nationales sur les études de cadrage et l'établissement de réseaux nationaux ont eu lieu. Un séminaire régional sur l'apprentissage par les pairs et l'échange des données d'expérience s'est tenu en juin 2017. Tous les produits de connaissance sont accessibles en ligne dans la section consacrée à l'action climatique du service d'assistance sur les objectifs de développement durable pour le partage régional des connaissances (<https://sdghelpdesk.unescap.org>).

## **VII. Questions portées à l'attention du Comité à sa cinquième session**

68. Le présent document présente un ensemble de solutions qui pourraient permettre de tirer parti des effets positifs de l'action en faveur de l'environnement pour l'économie, la société et la planète, et souligne l'effet catalyseur que la coopération régionale et les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 pourraient avoir pour l'application de ces solutions. Compte tenu de ce qui précède, le Comité pourra donner des orientations stratégiques au secrétariat :

a) En ce qui concerne le renforcement des moyens de mise en œuvre de l'action en faveur de la protection de l'environnement ;

b) En ce qui concerne le développement de la collaboration régionale au moyen d'initiatives environnementales qui bénéficient aux populations de la région Asie-Pacifique.

---

<sup>31</sup> Voir ESCAP/74/12.